

Conseil Municipal du 18 Juin 2020

L'an deux mil vingt

Le dix-huit juin à vingt heures trente minutes :

Le Conseil municipal de la commune de MIREMONT 31190

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

À la Salle Polyvalente de Miremont afin de respecter les distanciations sociales,

Sous la présidence de M.BAURENS Serge, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/06/2020

Secrétaire de séance : Sonia POBLE

Présents : BAURENS Serge, DIDIER Claude, MONIER Catherine, RAMOS Jean-Louis, POBLE Sonia, BOURGOUIN Jeannine, BILLA Thi-Maï, MEYER Gérald, FLORIVAL Guy, COQUILLAT Laurence, CORET Alexandra, FRITZ Sandrine, LAJUX Xavier, LAHCINI Yasmina, DAGUERRE Olivier, MINATEL Thierry, DIDIER Éric, FEDOU Emmanuelle.

Absents excusés :

Absents non excusés :

Absents ayant donné pouvoir : CALMEL Thomas donne pouvoir à DIDIER Claude

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Sonia POBLE, à l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions.

Adoption PV Conseil du 28 Mai 2020

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

Considérant qu'il est nécessaire de faire approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 mai 2020, après lecture de celui-ci,

A l'unanimité, décide, d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 Mai 2020.

ORDRE DU JOUR - Session ordinaire

A Délibérations :

- 1- Approbation du Compte de Gestion.
- 2- Approbation du Compte Administratif.
- 3- Attribution des subventions de fonctionnement.
- 4- Taux des taxes locales 2020.
- 5- Affectation du Résultat.
- 6- Budget Primitif Commune.
- 7- Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (Commission permanente).

B Questions diverses :

- 1- Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2021.

La Séance est ouverte à 20h30.

DELIBERATIONS :

Délibérations :

1. Approbation du Compte de Gestion dressé par Mme COHEN Danielle, Trésorière d'Auterive (30/20)

(01/1806/2020 – Comptabilité - Budget)

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter : le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,
Considérant que le montant des recettes et des dépenses ainsi que le montant des résultats du compte de gestion sont conformes à ceux apparaissant sur le compte administratif de la Commune de Miremont.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire propose donc aux membres de l'assemblée d'approuver le Compte de Gestion 2019 de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 17 voix pour et 2 abstentions :
Adopte le compte de gestion 2019.

2. Approbation du Compte Administratif (31/20)

(02/1806/2020 – Comptabilité - Budget)

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur BAURENS Serge, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif l'exercice 2019, comprenant les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2019 du Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'Actif, le Passif, et les restes à réaliser.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives (solde du compte au Trésor) ;

Déclare que la synthèse des comptes 2019 et le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Mr Claude DIDIER, 1^{er} Adjoint au Maire, expose le dossier remis aux conseillers municipaux comprenant : Le Compte Administratif : Vue d'ensemble du Budget Général (A1), un état de la section de fonctionnement – Chapitres (A2), un état de la section d'investissement – Chapitres (A3), une balance générale des dépenses (B1), une balance générale des recettes(B2), un état des restes à réaliser (Annexe A1), un état de la dette (Annexe A2.1)

Et constate que le Compte Administratif présenté est en totale conformité avec le Compte de Gestion arrêté par la Trésorière Principale d'Auterive pour l'exercice 2019 et procède au vote.

Monsieur DIDIER Rapporteur propose donc aux membres de l'assemblée d'approuver le Compte Administratif 2019 de la Commune ; dont Mr Le Maire ne prend pas part au vote conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 15 voix pour, 1 contre et 2 abstentions : **Approuve** le compte administratif 2019.

3. Attribution des subventions de fonctionnement (32/20)

(03/1806/2020 – Associations)

Le Conseil Municipal dresse la liste des associations qui percevront une subvention municipale :

657361	Subventions de fonctionnement versées aux organismes publics Établissements et services rattachés Caisse des écoles	
	Coopérative Scolaire Élémentaire	3 540.00 €
	Coopérative Scolaire Maternelle	2 102.00 €
	Classes Vertes Maternelle	890.00 €
	Classes Vertes Élémentaire	890.00 €
	TOTAL	7 422.00 €
657362	Subventions de fonctionnement versées aux organismes publics Établissements et services rattachés CCAS	
	Subvention au CCAS	6 000.00 €
	TOTAL	6 000.00 €
657348	Subventions de fonctionnement versées aux organismes publics Communes	
	Autres Communes - Frais de Scolarité	500.00 €
	Commune d'Auterive - Frais de Scolarité	2 500.00 €
	TOTAL	3 000.00 €
6574	Subventions de fonctionnement versées aux Associations et autres personnes de droit privé	
	Les Amis de l'Orgue	300.00 €

Amicale du 3 ^{ème} Age	850.00 €
Miremont Festival	7 500.00 €
Lagardelle Miremont Sports (LM Sports)	5 000.00 €
Boule Sportive Miremontaise (BSM)	850.00 €
Tennis Club Miremontais	700.00 €
Chasse (ACCA)	500.00 €
Du côté des femmes	1 000.00 €
Sportive du Collège Marcel Doret	200.00 €
Pour les enfants de Bubanza au Burundi	500.00 €
TOTAL	17 400.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution des subventions pour l'année 2020.

Après avoir ouï, Le Conseil Municipal : **Approuve** l'exposé de Monsieur le Maire et le **Mandate** pour effectuer toutes les formalités administratives et comptables.

4. Taux des taxes locales 2020. (33/20) :

(04/1806/2020 – Comptabilité - Budget)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les taux des taxes directes locales des années précédentes.

Considérant l'état de notification N°1259 transmis par la Direction des Services Fiscaux et la simulation opérée par cette dernière, Monsieur le Maire propose d'arrêter le taux des taxes directes locales pour l'année 2020 de la façon suivante :

<i>Rappel</i>	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019	Proposition Taux 2020
Taxe d'Habitation	11.65%	11.65%	11.65%	11.65%	
Taxe Foncière bâti	14.58%	14.58%	14.58%	14.58%	14.58%
Taxe Foncière non bâti	105.80%	105.80%	105.80%	105.80%	105.80%

Considérant l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :
Adopte les taux tels que proposés par Monsieur le Maire,
Mandate Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces relatives à cette affaire.

5. Affectation du Résultat. (34/20) :

(05/1806/2020 – Comptabilité - Budget)

31345 Code INSEE	COMMUNE MIREMONT Budget Communal	2019
---------------------	-------------------------------------	------

N°34/20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 18
Nombre de membres exprimés : 19
VOTES :
Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	283 494,67
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	432 877,31
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	716 371,98
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	298 448,64
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	18 566,54
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	716 371,98
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	300 000,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	416 371,98
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

6. Budget Primitif Commune. (35/20) :

(06/1806/2020 – Comptabilité - Budget)

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion et le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2019 ;

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'Actif, le Passif, et les restes à réaliser et après l'analyse et la synthèse des comptes de la Trésorière Municipale ;

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte administratif de la commune de Miremont dressé par l'ordonnateur, comprenant les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats ;

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du budget primitif de l'exercice 2020, comprenant les créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer, celui des mandats à délivrer et afin de permettre l'émission des bordereaux de titres de recettes et des bordereaux de mandats conformément aux projets à réaliser en 2020 ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présentation du Budget Primitif Communal 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 18 voix pour et 1 abstention :
Adopte le budget primitif communal 2020.

7. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

(Commission permanente). (36/20) :

(07/1806/2020 – Comptabilité - Budget)

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, en plus du Maire, Président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret.

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Membres titulaires

Nombre de votants : 19

Bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 18

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1 : DIDIER Claude, RAMOS Jean-Louis, MEYER Gérald	18	3	0	3

Proclame élus les membres titulaires suivants :

1. DIDIER Claude
2. RAMOS Jean-Louis
3. MEYER Gérald

Membres suppléants

Nombre de votants : 19

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1 : BILLA Thi-Maï, DAGUERRE Olivier, DIDIER Éric	19	3	0	3

Proclame élus les membres titulaires suivants :

1. BILLA Thi-Maï
2. DAGUERRE Olivier
3. DIDIER Éric

QUESTIONS DIVERSES :

1. Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2021 :

En application des dispositions du code de procédure pénale, il appartient au Maire de procéder au tirage au sort des jurés d'assises à partir des listes électorales. Le nombre des jurés pour la liste annuelle est réparti proportionnellement au tableau de la population à raison d'un juré pour mille trois cents habitants. L'arrêté préfectoral du 12/03/2020 fixe le nombre de jurés pour la commune de Miremont : **2. Le nombre de noms à tirer au sort est le triple de celui fixé par l'arrêté, soit 6.**

Modalités du tirage au sort :

La loi n'a pas précisé les modalités pratiques du tirage au sort, celles-ci pourront donc varier suivant les initiatives ou possibilités locales.

1^{er} procédé : un premier tirage au sort donnera le numéro de la page de la liste générale des électeurs, un second tirage donnera la ligne et par conséquent le nom du juré.

2^{ème} procédé : un premier tirage donnera le chiffre des unités, un second celui des dizaines et ainsi de suite, donnant le numéro d'inscription sur la liste générale des électeurs, ceux-ci étant inscrits par ordre numérique.

Le Maire devra s'assurer que la personne tirée au sort sera au moins âgée de 23 ans au 1^{er} janvier de l'année prochaine. Par conséquent, **les électeurs nés à compter du 1^{er} janvier 1998 devront être écartés.**

Sont tirés au sort :

Numéro de page	Numéro de ligne	Nom	Prénom
53	6	DE OLIVEIRA épouse BOURGOIN	Sandra
25	7	BOULANGER	Yann
150	5	RENOULT épouse AMOROS- MANDAGARAN	Mathilde
120	1	MAURI	Luc
96	4	JULIENNE	Célian
38	7	CAZALBOU- DUBOURG	Nicolas

L'ordre du jour étant épuisé, aucun conseiller ne demandant la parole, la séance est
levée à 22h15

ONT SIGNE le présent procès-verbal : tous les membres présents.
Fait et clos à MIREMONT, les jours, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.